COLLOQUE

LE NUMÉRIQUE BOUSCULANT LE DROIT DE LA MUSIQUE

10 novembre 2022
Centre Panthéon - Salle des Conseils (2e étage, esc. M) 12 place du Panthéon 75005 Paris

INSCRIPTIONS AVANT LE 30 OCTOBRE 2022 - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

CEJEN

Jeudi 10 novembre 2022, le Centre d'études juridiques et économiques du numérique (CEJEN) organise son colloque annuel sur le thème :

Le numérique bousculant le droit de la musique

Cela fait certes assez longtemps que le numérique est utilisé en musique : le CD pour sa commercialisation et le *peer to peer* pour l'échange gratuit de fichiers en sont des exemples. Mais aujourd'hui, l'on constate que le numérique sert de plus en plus à sa création et à sa diffusion par les réseaux : auto-producteurs et *sampling* deviennent courants ; et la diffusion par le biais de plateformes dépasse la distribution sur des supports. Quelles conclusions juridiques faut-il en tirer ?

Avec le concours des étudiants de l'Association des Anciens DMI (AADMI), de l'AFDIT, de l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE), des Affiches parisiennes, de la revue *Communication-Commerce éléctronique*, la *Semaine juridique Édition générale et Droit des affaires* (LexisNexis), de la revue *Expertise*, des Éditions Lextenso, des Éditions Dalloz, Le Journal spécial des sociétés (JSS), de l'AFCDP.

Programme

Accueil des participants – Petit déjeuner
Début des travaux – Présentation du CEJEN par Jérôme PASSA, professeur à l'Université Panthéon-Assas, directeur du CEJEN
Introduction du colloque par Jérôme HUET, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas

LA CRÉATION NUMÉRIQUE DE LA MUSIQUE

Président : Jérôme HUET

LES NOUVEAUX CRÉATEURS

> **Auto-producteur et *Beatmaker*** par Bertrand LAUSINOTTE, avocat à la Cour, musicien
> **L'usage et l'encadrement du *sampling*** par Thomas CORDÉ, master Droit des nouvelles technologies, musicien
> **L'intelligence artificielle en musique** par Alexandra BENSAMOUN, professeure de droit à l'université Paris-Saclay

Débats – Pause

LA RÉMUNÉRATION DES CRÉATEURS

> **Le versement des droits d'auteur** par Jérôme GAUCHER, SACEM, direction juridique
> **Le versement des droits voisins, la non-application de l'article L214-1 CPI et les relations contractuelles** par Stéphanie MAURY, avocate à la Cour

Fin des travaux – Déjeuner libre

Reprise des travaux

LA CIRCULATION NUMÉRIQUE DE LA MUSIQUE

Président : Matthieu CHAUBAUD

LE PASSAGE PAR LES INTERMÉDIAIRES

> **Le rôle de l'éditeur** par Matthieu CHABAUD, master Droit de la communication, MBA administration des entreprises, directeur juridique et administratif à PEERMUSIC France
> **Le rôle du label et du distributeur** par Martin BENECH, master Droit des nouvelles technologies, directeur artistique, musicien
> **Le rôle des plateformes** par Loïc FOUQUET, avocat à la cour, mandataire d'auteurs et d'artistes
> **La concurrence dans la musique numérique** par Céline COHEN, avocate à la Cour, LDEIS Avocats

LES POSSIBILITÉS DE L'AVENIR

> **Nouvelles modalités numériques, *blockchain*, Web3.0, NFT** par Vincent VARET, avocat à la Cour, cabinet Pres-Varet-Killy, professeur associé à l'Université Panthéon-Assas
> **Les réformes envisageables** par Jérôme HUET, professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas
> **Conclusion** par Fabrice ABSIL, agrégateur et directeur de ABSILONE technologies, éditeur

Fin des travaux

Accès

Lieu
Centre Panthéon - Université Panthéon-Assas
12 place du Panthéon 75005 Paris
Salle des conseils, 2e étage

Transports : RER B Luxembourg – Métro 7 et 10
Parking public : Soufflot

Organisation, inscriptions et demandes d'attestation de présence :

Sophie-Rose GESRET, sophie.rose.gesret@gmail.com

Répondre avant le 30 octobre 2022 à l'aide du , afin que votre inscription soit prise en compte. Nombre de places très limité.

Colloque validé pour la formation continue obligatoire des avocats.